

La majorité des habitants de Bourgogne-Franche-Comté est préoccupée par les nuisances des éoliennes

Communiqué de presse - Juillet 2021

En avril 2021, on dénombrait sur l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté (BFC), un total de 677 éoliennes autorisées¹ (403 en fonctionnement et 274 en attente ou en cours de construction). De plus, 195 éoliennes font actuellement l'objet d'une demande d'autorisation¹ auprès des services de l'État. Ces chiffres ne prennent pas en compte les très nombreux projets qui ne sont pas encore déposés en préfecture mais à l'étude dans les territoires.

Face à ce développement massif et rapide, peu d'études donnent l'opinion des Bourguignons-Francis-Comtois sur cette transformation majeure de leur cadre de vie. Pourtant, l'éolien a émergé comme un des enjeux au cœur des élections régionales et les Français, notamment ceux issus des territoires ruraux, s'intéressent de manière croissante à ce débat de société.

C'est pourquoi, le CRECEP - Collectif Régional d'Experts et de Citoyens pour l'Environnement et le Patrimoine, et deux associations affiliées du Sud-Morvan, SSM - Sauvegarde Sud-Morvan et NPSM - Nature et Paysages en Sud Morvan, ont souhaité interroger les habitants de Bourgogne-Franche-Comté sur l'impact des projets éoliens sur les aspects liés à l'environnement, à la qualité de vie, au vivre ensemble et à l'attractivité des territoires.

Ce sondage réalisé par Opinionway révèle **une opinion générale défavorable, voire très défavorable, aux projets éoliens en Bourgogne-Franche-Comté. Focus.**

L'impact des projets éoliens

Les deux principaux sujets de préoccupation des habitants de BFC sont l'**impact des projets éoliens sur la valeur du patrimoine immobilier** à proximité des éoliennes qui est jugé **négatif par 66% des sondés** (dont 35% très négatif) et l'**impact sur les paysages** qui est, lui, jugé **négatif par 64% des sondés** (dont 32% très négatif). « *Les projets éoliens transforment nos paysages ruraux en paysages industriels et dévalorisent le patrimoine immobilier, créant des territoires où aucun nouvel habitant ne souhaitera s'installer* » déclare Marie-Christine Chanez, présidente du CRECEP.

Les habitants de BFC sont aussi très inquiets de l'impact des éoliennes sur la qualité de vie et sur le vivre ensemble dans les territoires ruraux. **59%** pensent que les éoliennes ont un **impact négatif (voire très négatif pour 25% d'entre eux) sur la qualité de vie dans les villages** situés à proximité des projets éoliens et **56%** pensent que l'impact est **négatif sur l'entente entre les habitants** dans ces villages.

Selon Louis Landrot, président de SSM : « *La qualité du cadre de vie, appréciée par les habitants de BFC est menacée par ces projets éoliens qui produisent une pollution sonore et visuelle de jour comme de nuit sans parler des conflits de voisinages que ces projets engendrent inmanquablement.* »

Dans le domaine du développement économique, l'éolien a un impact négatif sur le tourisme pour **52% des habitants de BFC** et sur l'**attractivité des territoires ruraux pour 51% de ces habitants.**

« *La crise actuelle a entraîné un arrêt temporaire du tourisme et une massification du télétravail, la région Bourgogne-Franche-Comté a des atouts incontestables pour la reprise qui s'annonce, mais il est certain que les touristes et les néo-ruraux favoriseront les territoires préservés de ces projets industriels éoliens* » souligne Anne-Laure Michon, présidente de NPSM.

¹ Source : Ministère de la transition écologique et solidaire, « Point de situation sur l'éolien en BFC », document mis à jour le 06/04/2021.

La distance réglementaire

En outre, interrogés sur **la distance minimale** qui devrait **séparer une éolienne** de 200m de haut (taille la plus courante pour les projets actuels en BFC) **d'une habitation**, les habitants de BFC souhaitent à **70% une distance d'au moins 2000m et à 24 % une distance minimale de 1000m**. Seuls 5% sont d'accord avec la distance réglementaire actuelle de 500m. Cette distance de 500m a été définie au début des années 2000 pour des éoliennes beaucoup plus petites (de l'ordre de 80 à 120m) ; elle n'a pas évolué malgré l'accroissement de la taille des éoliennes...



Il est significatif que **94%** des habitants souhaitent une **distance minimale de 1000 m ou plus, soit au moins deux fois plus que celle imposée par la réglementation**.

« 70% des Bourguignons-Franc-Comtois souhaitent une distance d'au moins 2000m entre les éoliennes et les habitations, c'est un message démocratique très clair, il faut que les élus et l'administration s'en emparent et réclament des promoteurs cette distance minimale pour les projets dans la région » déclare Marie-Christine Chanez, présidente du CRECEP.

Les couloirs de migration d'espèces protégées menacés

Enfin, les Bourguignons-Franc-Comtois expriment une **profonde inquiétude sur les projets éoliens qui coupent des couloirs de migration d'espèces protégées** comme les cigognes ou les milans royaux et sont **favorables à 70% à la suspension immédiate de tels projets**.

« Dans le Sud Morvan, plus de 5700 milans royaux ont été observés lors de la période de migration en 2019², ce qui en fait un des principaux couloirs d'Europe de ce rapace protégé. Par conséquent, les projets éoliens du Sud Morvan doivent absolument être suspendus immédiatement dans ce secteur » ajoute Louis Landrot, Président SSM.



La demande de protection des couloirs de migration et de suspension immédiate de ces projets éoliens

Les **associations SSM et NPSM** implantées dans le **Sud-Morvan et le CRECEP** interpellent les promoteurs (en particulier **TotalEnergies Renouvelables et Voltalia**) et la **préfecture de Bourgogne-Franche-Comté**, à la suite des résultats de ce sondage. Elles soulignent que de nombreux projets sont en cours dans la vallée de l'Arroux et la vallée de la Somme qui menacent des couloirs d'espèces protégées comme les cigognes, les grues cendrées et les milans royaux. **Les associations demandent la protection de ces couloirs de migration et réclament la suspension immédiate de ces projets éoliens**.

² Source : Revue Scientifique Bourgogne Franche Comté Nature (n°32)



A PROPOS :



Le **Collectif Régional d'Experts et de Citoyens pour l'Environnement et le Patrimoine (CRECEP)** est une association impliquée dans la préservation et la défense de l'environnement, de la biodiversité et du patrimoine de la Bourgogne-Franche-Comté. Elle réalise des études et des actions autour de l'impact des parcs éoliens en Bourgogne-Franche-Comté. Le CRECEP fédère 140 associations de Bourgogne Franche Comté qui représentent environ 5000 adhérents.

SAUVEGARDE SUD-MORVAN (SSM) est une association apolitique dont la motivation, depuis sa création, est la préservation de l'environnement du Sud-Morvan et du bien-être de ses habitants et de ses visiteurs.



SAUVEGARDE SUD-MORVAN, forte de plus de 1.000 adhérents, a pour vocation de protéger le Sud-Morvan, ses habitants, sa nature et son environnement exceptionnel.
www.sauvegardesudmorvan.org

Nature et Paysages en Sud Morvan (NPSM) est une association présente dans le Sud Morvan qui poursuit un triple objectif :



- La préservation et la mise en valeur des sites, du patrimoine paysager et du patrimoine bâti.
- La protection du patrimoine naturel, faunistique et floristique, en particulier l'avifaune.
- La promotion du tourisme et le soutien à l'attractivité du territoire.

www.npsm.fr